

## Formation

### Mise en pratique de la loi "Vie Privée"

*Application de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements des données à caractère personnel*

Durée de la formation : 1 journée

Formules: Formule 'In-house' (jusque 3 participants)

Formation 'sur mesure' en entreprise

Disponible en 

Possibilité de développer des programmes "à la carte"

Contact : Marita Guilmot-Lennertz - [forum@esap.be](mailto:forum@esap.be) - Tel 02/771.43.13



#### Formule 'In house'

- Session de formation "en entreprise" pour petit groupe (1 à 3 personnes)
- Le formateur se déplace à l'endroit de votre choix :  
→ aucun problème de mobilité et gain de temps pour vos collaborateurs
- Horaire adapté permettant aux participants de traiter les affaires 'courantes'
- Contenu de la formation : 'standard'
- Les échanges avec le formateur peuvent intégrer la réalité de l'entreprise
- Support de cours communiqué par mail 2 jours avant la formation



## Formation d'un jour pour cadres et dirigeants d'entreprise ainsi que pour les responsables de la sécurité de l'information et les juristes

# Mise en pratique de la loi "Vie Privée"

*Application de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements des données à caractère personnel*

### Constats

Souvent les dirigeants d'entreprises, les juristes et les responsables de la sécurité de l'information se posent la question de savoir comment adapter et mettre en œuvre une politique de sécurité, une organisation et des mécanismes de sécurité de l'information afin d'être conforme à la loi "vie privée". Il existe peu de textes donnant des réponses concrètes. Lorsque des réponses sont données, elles s'avèrent difficilement transposables d'une entreprise à l'autre, d'un secteur d'activité à l'autre, d'une grande entreprise à une PME, du secteur privé au secteur public. La prolifération des données à caractère personnel, la facilité de les copier et de les traiter complique la surveillance et le bon usage de ces données, face à une législation de plus en plus complexe. D'autre part, le dialogue entre les juristes et les techniciens s'avère difficile. La traduction des principes légaux en bonnes pratiques opérationnelles nécessite une collaboration entre deux mondes bien différents ayant leurs langages et des contraintes difficilement compatibles.

### Objectif

Par une meilleure connaissance concrète de la législation, la formation fournira aux participants les "clés" d'une bonne mise en pratique des dispositions légales tant sur le plan organisationnel que technique. Chacun pourra obtenir une réponse aux questions qu'il se pose et pourra ainsi mieux prendre concrètement les dispositions juridiques, organisationnelles et techniques nécessaires. Le bénéfice pour l'entreprise sera de pouvoir mieux se conformer quotidiennement et "en bon père de famille" à une loi et aux nombreuses dispositions légales ou réglementaires qui en découlent.

### Contenu de la formation

Après une lecture explicative et très concrète de la loi "Vie privée" et de la réglementation y afférente, il sera répondu à des questions concrètes, notamment :

- Que faut-il dans une politique de sécurité et quels documents doit-on faire signer par le personnel?
- Quelles mentions obligatoires faut-il mettre sur les sites Internet pour satisfaire à la Loi?
- Peut-on tracer librement les accès des utilisateurs à Internet?
- Quand et comment placer des caméras de surveillance ? A quelles conditions?
- Quand et comment déclarer un traitement à la Commission de la protection de la vie privée.
- Quand faut-il une autorisation d'un Comité sectoriel ? Comment introduire un dossier?
- Quelles sont les infractions les plus courantes ? Que risque-t-on ? Qui est responsable ? Quand?
- Que faire lors d'utilisations frauduleuses ou de copies non autorisées de données à caractère personnel?
- Comment introduire une plainte à la Commission de la protection de la vie privée ?
- Où et comment trouver les réponses aux questions concrètes?

L'ensemble de l'exposé sera éclairé par des références à la jurisprudence établie. Le contenu s'adresse tant aux dirigeants d'entreprise et aux techniciens de la sécurité qu'aux juristes : par une démarche commune, l'exposé permet d'établir un pont entre ces disciplines et donc de favoriser un dialogue plus efficace. Afin que chacun puisse tirer le maximum de bénéfice de cette formation, l'exposé sera très interactif, en se basant notamment sur les questions qui seront posées par les participants.

### Public cible :

- Cadres et dirigeants d'entreprise, responsables de l'organisation ou de ressources humaines
- Juristes d'entreprise
- Formateurs internes
- Conseillers et responsable de la sécurité de l'information, informaticiens
- Responsables publics (Communes...)

### Animateur : Eric Gheur

- Administrateur-gérant de GALAXIA I.S.E,
- Consultant en sécurité de l'informatique
- Membre de la Commission de la protection de la vie privée,
- Eric Gheur, licencié en Sciences Mathématiques et en Sciences Médico-Sociales et Gestion Hospitalière, a pratiqué les différents métiers informatiques tout en gardant un pied dans le monde de l'organisation.

## Informations pratiques

### Formule 'In house'

**Durée de la formation** : un jour

**Contenu de la formation** : contenu standard comme pour les sessions interentreprises

**Nombre de participants** : jusque 3 participants (Au-delà de 3 personnes : nous contacter)

**Lieu** : chez vous ou tout autre endroit choisi par vos soins.

**Horaire** : De 10h00 à 17 h00

Cet horaire permet aux participants de régler les affaires courantes.

*Le client s'engage à ce que les participants ne soient pas dérangés durant la formation*

**Prix** : 2 personnes : 980 €(+21% TVA)

3° personne : + 220 € (+21% TVA)

Au-delà de 3 personnes : nous contacter

Ce prix comprend la documentation ainsi que le déplacement du formateur en Belgique

**Documentation** : la documentation sera transmise par e-mail avant la formation.

**Infrastructure** : un tableau ou un flipchart améliore la qualité de la formation

**Bulletin d'inscription** : voir ci-après

**Personne de contact** : Marita Guilmot-Lennertz - forum@esap.be - Tel 02/771.43.13

### Formation 'sur mesure' en entreprise

**Durée de la formation** : un jour

**Contenu de la formation** : le contenu de la formation présenté ci-devant peut être adapté sur mesure compte tenu de votre situation et des vos attentes. Dans ce cas, un contact préalable avec le formateur sera organisé pour vous permettre de lui exprimer vos besoins afin de finaliser le contenu.

**Nombre de participants** : à partir de 2 participants sans dépasser idéalement 10 participants pour garantir l'interactivité.

**Lieu** : dans vos locaux ou tout autre endroit choisi par vos soins.

**Prix** : groupe jusqu'à 10 personnes : 1700 €(+21% TVA)

Ce prix comprend la documentation ainsi que le déplacement du formateur en Belgique

**Option complémentaire**: suivi et/ou coaching personnalisé en fonction des besoins de l'entreprise

**Documentation** : la documentation sera transmise par e-mail avant la formation

**Bulletin d'inscription** : voir ci-après

**Personne de contact** : Marita Guilmot-Lennertz - forum@esap.be - Tel 02/771.43.13



## Bulletin d'inscription : formule 'sur mesure en entreprise'

A renvoyer à FORUM Event – Av. du Jeu de Paume 13 - 1150 Bruxelles ou par fax. au 02/771.31.70

[S'inscrire en ligne](#)

### Bulletin d'inscription : Application de la loi "vie privée"

SOCIETE : .....  
RUE-NR : .....  
CP-VILLE : .....

#### Contact dans votre société :

NOM & PRENOM:.....  
FONCTION : ..... TEL.....  
GSM : ..... E-MAIL.....

#### Responsable du groupe à former (pour déterminer le contenu de la formation)

NOM & PRENOM:.....  
FONCTION : ..... TEL.....  
GSM : ..... E-MAIL.....

#### Nombre de participants :

#### Lieu de la formation (si différent de l'adresse indiquée ci-dessus)

NOM du LIEU (hôtel, société...).....  
RUE-NR : .....  
CP-VILLE : .....  
PRECISION (salle, s'adresser à...) :

#### Coordonnées de facturation

NOM & PRENOM:.....  
FONCTION : .....  
SOCIETE : .....  
RUE-NR : .....  
CP-VILLE : .....  
TVA : .....  
COMMUNICATION (n° Bon de commande ...) : .....

Inscription à la formation 'sur mesure en entreprise':

#### **Application de la loi "vie privée"**

**Prix : Groupe jusque 10 personnes 2057,00 € (1700 € + 21% TVA)**

Période souhaitée : .....

Nous vous contacterons pour vous proposer des dates

Horaire : 9h30 à 17h00

Je verse la somme de 2057.00 EUR au compte IBAN BE72 3100 4180 0016 - BIC BBRUBEBB, après réception de la facture, en précisant le numéro de facture. **La facture vous sera automatiquement envoyée après réception de votre inscription dès que la date de la formation a été fixée**

Annulation : toute inscription est définitive.

Pour plus d'informations sur les conditions d'annulation : [voir notre site](#)

Date : ..... Signature: .....

#### **ESAP SA – FORUM Event**

Av. du Jeu de Paume 13 - B-1150 Bruxelles - Tel 32/2/771.43.13 - Fax 32/2/771.31.70 – GSM 32/474/53.66.43

E-mail : [forum@esap.be](mailto:forum@esap.be) - URL : [www.esap.be](http://www.esap.be)

TVA BE-0423.207.931 - RPM Bruxelles – IBAN BE72 3100 4180 0016 - BIC BBRUBEBB